

Image not found or type unknown



Licitation ou partage pour sortir de l'indivision

Par **ge du**, le **30/07/2015 à 18:57**

nous sommes 3 enfants en indivision de terre agricole. Un d'entre nous les exploite et souhaite acheter aux 2 autres la part qui leur revient. Pourriez vous me dire s'il est plus intéressant de faire un partage ou une licitation . Et qui doit payer les frais ,et quel en sera le montant (bien estimé a ce jour a 270000€)

L'estimation a ce jour et plus élevé que lors de la déclaration de succession, allons nous payer des plus values.

merci pour votre réponse.cdt